



Régions modèles pour un développement durable du paysage

Les parcs naturels relient la nature, l'économie et la société

Le canton de Berne compte cinq parcs régionaux reconnus par la Confédération: le parc naturel régional du Diemtigtal, les parcs naturels régionaux du Chasseral (BE/NE) et du Gantrisch (BE/FR), qui s'étendent sur deux cantons, ainsi que les parcs naturels régionaux du Doubs (JU/NE/BE) et de la Gruyère Pays-d'Enhaut (VD/FR/BE), dont seule une petite partie est située sur territoire bernois.

Les parcs naturels régionaux du canton de Berne se distinguent par leurs paysages et leurs valeurs naturelles exceptionnelles, tout en étant tous situés dans des régions présentant des faiblesses structurelles sur le plan économique. La reconnaissance de ces régions en tant que parcs d'importance nationale ainsi que le soutien financier de la Confédération et du canton offrent de grandes opportunités tant pour l'agriculture, la sylviculture, le tourisme et l'artisanat que dans la perspective de conservation et de valorisation à long terme de ces paysages uniques encore largement intacts.

La loi sur la protection de la nature et du paysage prévoit que, dans les parcs naturels, la qualité de la nature et du paysage soit préservée et valorisée et que l'économie exploitée de manière durable soit renforcée et la commercialisation de ses biens et services encouragée. Ce mandat est mis en œuvre dans les parcs naturels bernois par la réalisation de projets variés.

En voici trois exemples : Dans le Diemtigtal, différents projets encouragent les coutumes vivantes et la commercialisation des produits issus de l'économie alpestre. Dans le parc naturel du Chasseral, de nombreux murs de pierres sèches caractéristiques du Jura sont remis en état. Quant à la région du Gantrisch, elle a été récompensée pour ses efforts en matière de préservation de l'obscurité nocturne.